



Pour toute correspondance :

Port de plaisance
Quai de l'Yser
29100 Douarnenez
Tél. 02 98 60 26 30
port.de.plaisance@mairie-douarnenez.fr

<p align="center">Compte-rendu Conseil Portuaire 24 Novembre 2022</p>
--

Le conseil portuaire du Port de plaisance de Tréboul et de Port-Rhu s'est réuni le mercredi 24/11/2022 à 14h00 à la Mairie de Douarnenez sous la présidence de Mr Boucheron Dominique désigné par arrêté du Maire.

L'ordre du jour de ce Conseil est le suivant :

- 1- Approbation du dernier compte - rendu**
- 2- Point sur la saison 2022**
- 3- Orientations budgétaires**
- 4- Travaux passés et à venir**
- 5- Modalité de publication et transmission des comptes rendus du Conseil Portuaire**
- 6- Mise en place d'une section permanente plaisance**
- 7- Transmission des adresses mails aux membres du CLUPP**
- 8- Droit de regard du CLUPP sur la gestion de la liste d'attente**
- 9- Questions diverses**

Liste des membres

Nom-Prénom	Fonction	Membres du Conseil portuaire	Présence
Boucheron Dominique	Adjoint au Maire chargé des activités nautiques et maritimes	Président de Droit Arrêté G2020-117	Présent
Professionnels et Associations			
Coadou Thierry	Associations nautiques	Membre titulaire	Présent
Guyader Gilles	Associations nautiques	Membre titulaire	Présent
Gourlaouen Frédéric Douarnenez Yachting	Professionnels	Membre titulaire	Présent
Quéré Jean Jacques	Associations nautiques	Membre suppléant	Présent
Pensec José	Associations nautiques	Membre suppléant	Présent
Gattat Eric Voile Horizons	Professionnels	Membre suppléant	Présent
Chambre de commerce et d'industrie			
Louarn Nicolas	CCI	Membre titulaire	Absent
Dufresnoy Yann	CCI	Membre suppléant	Présent
Représentant les Marins pêcheurs			
Moalic André	CDPM- représentant pêcheurs	Membre titulaire	Présent
Leyde Loic	CDPM- représentant pêcheurs	Membre suppléant	Absent
Comité local des usagers du port de Plaisance (CLUP)			
Chancerelle Bruno	CLUP	Membre titulaire	Présent
Jourdren Alain	CLUP	Membre titulaire	Présent
Picart Alain	CLUP	Membre titulaire	Présent
Gourmelon Henri	CLUP	Membre suppléant	Absent
Rivier Jean-Paul	CLUP	Membre suppléant	Présent
Bariou Thierry	CLUP	Membre suppléant	Présent
Représentant le Conseil Départemental			
Guillon Didier	Conseil Départemental	Membre titulaire	Absent
Représentant le Personnel Communal			
Leon Bottarelli Alexis	Directeur Port de Plaisance	Membre titulaire	Présent
Coyat Alain	Directeur Administratif des Services de la Ville de Douarnenez	Membre suppléant	Présent
Lebrun Fabien	Directeur Général des Services de la Ville de Douarnenez	Membre suppléant	Absent
Au regard des présents, le quorum est atteint.			

1- Approbation du dernier compte - rendu

Jourdren Alain : Il y a un point qui me titille c'est le dragage de Pouldavid prévu, je ne comprend pas pourquoi cela serait les finances du Port qui supporterait cette dépense or il me semble qu'il y a eu une jurisprudence pour que cette partie du Port soit de la responsabilité de la Ville et non du Port.

Leon Bottarelli Alexis : Je ne pense pas qu'on parlait du financement mais plutôt des projets en cours.

Jourdren Alain : Le fait que cela soit inscrit dans le Conseil Portuaire me dérange.

Coyat Alain : A savoir que le périmètre du domaine maritime du Port de Plaisance va jusqu'à la cale de Pouldavid, il n'est pas du tout prévu de draguer l'ensemble de l'anse.

Chancerelle Bruno : Il me semble qu'il y a eu, à une époque, des délimitations précises des zones concernant le Port et la Ville.

Coyat Alain : C'est le DPM (Domaine Public Maritime) qui compte; et dans ce DPM il y a bien un périmètre défini, que nous suivons. Le Port de Plaisance et la Mairie sont extrêmement lié. C'est un port municipal et bien sûr qu'il est difficile d'établir toutes les charges financières. Il faut surtout équilibrer les dépenses au maximum, sachant que par exemple la passerelle de Port Rhu va devoir bientôt être changée, c'est un projet d'environ 1 million d'euros que le Port de Plaisance ne supporterait pas seul. La Mairie participera donc, à son niveau, à une prise en charge financière.

Boucheron Dominique : Le DPM est lié à la Préfecture, c'est donc le préfet qui fait loi. Revenir là-dessus me semble donc difficile et risque de prendre du temps.

Picart Lionel : Les travaux sont à faire tout les 5 ans, ce n'est donc pas une dépense exceptionnelle. N'est -il pas possible d'avoir une dérogation applicable à chaque fois pour ce dragage?

Boucheron Dominique : Je prend en compte et j'entends cette question de dérogations récurrentes.

Coyat Alain : Le plan de gestion du curage prévu va de la cale au ponton donc c'est vraiment difficile de délimiter la responsabilité financière de chaque entité.

Jourdren Alain : Je trouve que c'est une contrainte naturelle, donc ce n'est pas aux plaisanciers de supporter cette charge mais plutôt à la collectivité.

Leon Bottarelli Alexis : Est-ce que nous pouvons approuver le Conseil Portuaire de Juillet 2022 sous réserve du CLUPP qui souhaite que cette phrase soit supprimée?

Jourdren Alain : Oui, sous réserve que le changement soit apporté sur le compte rendu.

Leon Bottarelli Alexis : Cela sera fait.

Vote : 0 contre, 3 abstentions ; le Conseil Portuaire du 20 Juillet 2022 est adopté à la majorité.

2- Point sur la saison 2022

On observe une légère baisse des mensuels.

Leon Bottarelli Alexis : Cette baisse peut s'expliquer par l'arrivée des travaux sur le Port, nous avons dû limiter ces contrats mensuels afin de pouvoir reloger les bateaux concernés par les travaux sur Tréboul.

Les recettes suivent le rythme de cette baisse.

Picart Lionel : Ça fait une perte de 10000 euros en gros.

Leon Bottarelli Alexis : Oui c'est ça.

Les escales sont en nette hausse par contre.

Boucheron Dominique : Je pense qu'il y a un effet Covid. Les marins ont repris la navigation ça me semble une explication logique.

Picart Lionel : Peut-on savoir le nombre de nuitées que cela représente?

Leon Bottarelli Alexis : Oui, on pourrait avec notre logiciel. Pouvons-nous voir ça ensemble, un autre jour, car il faut un peu de temps pour extraire ces données.

Picart Lionel : Parce que l'allongement des durées d'escales peuvent aussi jouer sur cette hausse de nuitées aussi.

Leon Bottarelli Alexis : Oui bien sûr.

Quéré Jean-Jacques : Est-ce que le Port Rhu arrive à attirer les escales? Il me semble que l'attraction du Port Rhu avait un peu diminué ces dernières années.

Leon Bottarelli Alexis : Les escales sont font essentiellement sur Tréboul c'est vrai, mais le Port Rhu continue d'accueillir et d'attirer beaucoup de mensuels car il est bien protégé, notamment en période hivernale.

3- Orientations budgétaires

Suggestion d'investissements du Port de Plaisance : 2023-2026.

	2023		2024		2025		2026	
Sanitaires Port Rhu	60K	Pieux phase 2	200K	Pieux phase 3	50K	Ceinture béton Tréboul	200K	
Chaînes et bouées	10K	Chaînes et bouées	10K	Chaînes et bouées	10K	Bornes électriques	20K	
Ponton J	240K	Fourgon	20K	Grue	150K	Chaînes et bouées	10K	
Autres	10K	Autres	10K	Autres	10K	Autres	10K	

Modification de la grille des tarifs.

Pourquoi : Une inflation estimée par l'INSEE entre 6 et 10% pour 2022.

Une augmentation des tarifs de l'électricité selon un coefficient multiplicateur de 2,3.

Conséquence : Proposition d'augmentation des prix.

Création d'un tarif punitif pour sanctionner les navires sans nom visible et/ou perturbant la bonne gestion du plan d'eau.

Leon Bottarelli Alexis : Je vous propose d'augmenter les tarifs de 7% pour les annuels, 10% pour les escales et mensuels, 10% sur les manutentions

Boucheron Dominique : Le syndicat mixte a fait un calcul qui suit l'augmentation de l'inflation: le résultat est donc une hausse de 16,3% des tarifs (en moyenne) pour suivre cette augmentation. Nous avons donc décider de se mettre dans la fourchette basse du Syndicat mixte, ce qui permettrait de trouver un équilibre raisonnable pour combler cette augmentation de l'inflation et ne pas trop peser sur le portefeuille des plaisanciers

Coyat Alain : Par exemple le carburant a augmenté de 20%, le prix de l'électricité a été multiplié par 2,3. Je ne sais pas encore comment nous allons bloquer les budgets 2023 pour assumer toutes ces hausses énergétiques. De plus les indices de rémunérations ont aussi augmentés. Dans tous les cas, tout va être compliqué au niveau des budgets l'année prochaine. On attend le Congrès des Maires qui pourra, peut-être, nous aider ou trouver une solution pour faire face à cette augmentation du prix de l'énergie.

Jourdren Alain : Pourquoi augmenté le tarif annuel et le tarif des manutentions? Ça fait beaucoup car ce sont ces mêmes plaisanciers qui vont aussi payer les manutentions.

Leon Bottarelli Alexis : Pas forcément, nous avons d'autres bateaux, du Rosmeur, de Brest ou d'ailleurs qui demandent des stationnements à sec sur le terre-plein notamment l'hiver.

Jourdren Alain : Ça fait beaucoup à supporter comme hausse pour les usagers du Port-Rhu.

Rivier Jean-Paul : Déjà qu'on paie notre essence, on ne peut pas privilégier un peu les annuels?

Leon Bottarelli Alexis : On ne peut pas privilégier un plaisancier plus qu'un autre, nous sommes un port communal et il y a égalité devant le service public, on peut peut-être, se mettre d'accord sur

une augmentation de 7% pour les annuels et les manutentions et 10% pour les mensuels

Vote : 0 contre, 3 abstentions ; la hausse tarifaire 2023 est adoptée à la majorité.

Picart Lionel : Concernant le tarif punitif je ne suis pas sûr que cela soit dissuasif, il n'y a pas de possibilité de prendre le bateau et de le mettre en filière à port Rhu par exemple?

Leon Bottarelli Alexis : C'est déjà souvent le cas.

Picart Lionel : Et les places ventouses, au ponton d'attente par exemple?

Leon Bottarelli Alexis : Le ponton I est extrêmement suivi depuis 2 ans, il est pointé chaque jour et facturé dès les 48h dépassé au tarif escale.

Picart Lionel : C'est pour ceux qui restent longtemps que ça devient un problème, et je ne crois pas que le tarif escale soit dissuasif

Leon Bottarelli Alexis : Il existe un tarif fourrière à 150 euros mais cela revient un peu au même car le bateau reste stationné à Douarnenez en attente d'une décision de justice ou d'une déconstruction et les possibilités de mise au sec à Douarnenez sont restreintes

Rioual Yannick : Oui d'ailleurs, que ce soit à flot ou à terre, par exemple le parking Victor Salez est compliqué à gérer aussi. Par exemple nous avons des bateaux qui sont là depuis des années sans possibilité de les remettre à l'eau vu leur état.

Leon Bottarelli Alexis : On peut réfléchir à instaurer un temps maximum sur le parking Victor Salez, qui reste quand même un terre plein privilégié pour les travaux de longue durée, 1 an maximum me paraît raisonnable.

Jourdren Alain : Il n'y a rien sur le règlement du port là-dessus? 6 mois je trouve que c'est peut-être mieux?

Leon Bottarelli Alexis : Justement non.

Jourdren Alain : Il faudrait donc changer le règlement.

Leon Bottarelli Alexis : Oui.

Quéré Jean-Jacques : Et ceux dont le stationnement est indemnisé par l'assurance, il devrait être emmené dans des terre pleins privés, ça libérerait des places.

Jourdren Alain : On pourrait appliquer 6 mois renouvelable 1 fois.

Boucheron Dominique : Tout le monde serait d'accord sur le principe de 6 mois renouvelable pour un stationnement maximum sur le terre plein Victor Salez? Et le tarif 150 euros de fourrière pourrait être le tarif punitif à voir si on l'applique 1 fois/an, 1fois/semaine, 1 fois/mois, quitte à changer le règlement intérieur essayons d'être clair dans nos choix

Picart Lionel : Restera toujours le problème d'où on les met?

Leon Bottarelli Alexis : Oui, mais on n'a pas vraiment le choix: c'est ou un tarif dissuasif ou une déchéance de propriété (les 150 euros de mise en fourrière) où l'on peut alors vendre le bateau.

Jourdren Alain : L'abandon ça se passe comment?

Leon Bottarelli Alexis : C'est pareil, le dossier part en jugement et un juge décide

Jourdren Alain : Ça reste donc une solution?

Leon Bottarelli Alexis : Oui, mais avec de longs délais administratifs.

Picart Lionel : Le parking terre plein de la place Kéritel, il me semblait qu'il faisait partie du domaine maritime?

Boucheron Dominique : A l'heure actuelle c'est un partage entre tout les usagers, aussi bien les plaisanciers, que pour le marché ou l'organisation d'évènements sur Tréboul. Bien sûr que cette aire mérite d'être mieux répartie. On essaye d'y remédier, avec le projet «Petites Villes de demain», afin que chacun est une place bien définie.

Rioual Yannick : Je reviens sur les 6 mois reconductibles sur le parking Victor Salez. Je pense que c'est difficilement applicable niveau organisation. Il faut savoir qu'on enregistre les demandes des plaisanciers à l'avance : imaginons un plaisancier qui réserve 6 mois, il a tout prévu, les interventions extérieurs, le matériel etc..on lui dit d'accord et en fait, l'autre plaisancier renouvelle 6 mois sa place, on se retrouve bloqué. Je pense que 6 mois c'est bien et après on applique un tarif de dissuasion.

Boucheron Dominique : Effectivement c'est un exemple compréhensible et très logique.

Guyader Gilles : Je trouve ça fou qu'il n'y ai pas de durée maximum inscrite dans le règlement.

Rioual Yannick : Et oui, c'est bien le problème.

Jourdren Alain : Peut-être, peut-on décider suivant les travaux prévus. Par exemple pour des

travaux d'électricité, il n'y a pas besoin d'être à terre?

Rioual Yannick : C'est juste une question de roulement au niveau de l'organisation et des prises de rendez-vous. Peut importe les travaux à faire, nous n'irons pas vérifier et les plaisanciers peuvent nous dire ce qu'ils veulent, nous n'allons pas vérifier sur chaque bateau si les travaux correspondent à la demande

Boucheron Dominique : C'est vrai que lorsque l'on voit toujours les mêmes bateaux à sec, ça fait parler en mal de la gestion du Port.

Leon Bottarelli Alexis : 6 mois maximum pour les travaux de terre plein à Victor Salez c'est d'accord pour tout le monde

Vote : 0 contre, 0 abstention ; l'application d'un tarif punitif en 2023 est adopté à la majorité.

4-Travaux passés et à venir

- Nouveau report de la réfection des sanitaires de Port Rhu.
- Début du chantier des pieux sur Tréboul. Date de fin prévue en février 2023.
- Changement du ponton J et modification de la passerelle du ponton J en 2023.
- 2024 : Dragage de Tréboul et Phase 2 du chantier des pieux.

Leon Bottarelli Alexis : Premièrement il y a le report des travaux des sanitaires de Port. C'est un chantier qui traîne depuis quelques temps.

Ensuite la phase 2 des pieux prévue en 2023 a été remis sur le budget 2024.

Coyat Alain : Peux-tu nous expliquer le pourquoi s'il te plaît?

Leon Bottarelli Alexis : Cette phase dépassait trop le budget prévu, on multipliait par 2 la somme provisionnée. Nous préférons donc attendre afin que d'autres entreprises puissent se positionner et proposer un meilleur tarif.

Coyat Alain : Il ne faut pas non plus oublier que la porte écluse doit elle aussi être changée dans peu de temps. Ce budget de remplacement de la porte n'est pas indiqué dans les orientations car nous allons essayer de l'intégrer au projet communal «Petites villes de demain» qui englobe toute une réfection de Tréboul à Port Rhu, et concernerait donc le pont et l'écluse. Sans cette enveloppe, ce gros budget serait à la charge du Port d'où l'absence de l'annotation de ce budget dans les orientations budgétaires.

Picart Lionel : La ceinture béton est-elle dans ce périmètre?

Boucheron Dominique : Non, elle n'en fait pas partie, d'où sa présence sur le budget.

Quéré Jean-Jacques : Oui, d'ailleurs j'avais parlé d'une écluse à ouverture automatique qui existait dans d'autres ports, ça serait bien de réfléchir sur toutes les possibilités quitte à la changer.

Boucheron Dominique : Bien sûr, on va prendre en compte toute les remarques concernant l'amélioration de la passerelle.

Picart Lionel : J'ai une question sur la grue, peut-on penser à une grue mobile qui pourrait se déplacer au Rosmeur aussi?

Boucheron Dominique : Le Rosmeur et le Port de Plaisance sont 2 entités distinctes. C'est la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) qui gère le Rosmeur et ce n'est pas notre périmètre d'action. Ca me paraît donc compliqué à mettre en place

Quéré Jean-Jacques : En plus le slipway va devoir être changé aussi au Rosmeur?

Boucheron Dominique : Oui, c'est un projet en cours pour eux

Dufresnoy Yann : Je me permet d'intervenir car je représente la CCI effectivement le slipway doit être changer, nous espérons partir sur une capacité de levage de 350t.

5- Modalités de publication et transmission des comptes-rendus du Conseil

Portuaire

- Les comptes rendus du conseil portuaire sont transmis pour relecture avec les convocations du Conseil Portuaire suivant.
- Ils font l'objet d'un vote qui vient légitimer la retranscription des débats et échanges de la session terminée.
- Ils sont par la suite publiés sur le site de la ville de Douarnenez.

Leon Bottarelli Alexis : C'est vrai que depuis que je suis là, je n'ai pas mis les comptes rendus des Conseils Portuaires sur le site internet. Ils sont consultable sur place, au Bureau du Port ou sur demande. Dorénavant ils seront bien transmis pour apparaître sur le site internet de la Ville dans les 6 mois qui suivent.

Jourdren Alain : C'est un peu long 6 mois, on a déjà tout oublié ce qui s'est dit.

Boucheron Dominique : Il faut qu'il soit validé avant d'être publié or on le valide qu'au Conseil Portuaire suivant.

Leon Bottarelli Alexis : On pourrait voir à vous le transmettre avant validation par e-mail?

Boucheron Dominique : Oui, rien ne s'y oppose, on peut partir sur ce principe.

6- Mise en place d'une section permanente plaisance

Jourdren Alain : Avoir une permanence permettrait de faire une réunion préparatoire avant le Conseil Portuaire, entre membres du CLUPP.

Chancerelle Bruno : Oui, ça a existé. Cela permettait de discuter, tous ensemble, avant le Conseil, et notamment de problèmes qui ne concernent pas tout le monde.

Leon Bottarelli Alexis : Je n'y vois pas d'objection.

Coyat Alain : Moi non plus.

Boucheron Dominique : Si ça reste à l'initiative du CLUPP il n'y a pas de problèmes.

Chancerelle Bruno : Il me semble que cette réunion était organisée par l'adjoint.

7-Transmission des adresses mails aux membres du CLUPP

- La loi RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un nouveau règlement européen qui s'inscrit dans la continuité de la loi française ; Informatique et Libertés de 1978. Il renforce le contrôle, par les citoyens, de l'utilisation qui peut-être faite des données les concernant. Il harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels.

Le principe de sécurité et de confidentialité :

le responsable du fichier doit garantir la sécurité et la confidentialité des informations qu'il détient. Il doit, en particulier, veiller à ce que seules les personnes autorisées aient accès à ces informations : les droits des personnes.

Qui est concerné par la loi RGPD?

Le RGPD s'applique quelle que soit la taille de votre entreprise, que vos interlocuteurs soient des entreprises privées ou des organismes publics, en B2B (activités entre professionnels) comme en B2C (activités avec des clients non professionnels) et quel que soit votre chiffre d'affaire annuel.

Quelle obligation impose le RGPD aux entreprises?

Les obligations pour les entreprises en matière de sécurité des données personnelles. Les entreprises ont pour obligation de mettre en place les mesures de sécurité permettant d'assurer une sécurisation maximale de l'intégrité des données personnelles stockées dans le système d'information.

Quelles sont les sanctions pour une entreprise ne respectant pas le RGPD?

Avec le RGPD, le montant des sanctions pécuniaires peut s'élever jusqu'à 20 millions d'euros ou dans le cas d'une entreprise jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel.

Leon Bottarelli Alexis : Après cette prise de connaissance sur le règlement RGPD, il n'est donc pas possible pour le Port de Plaisance de diffuser les e-mails des usagers et de répondre positivement à cette demande du CLUPP. Ces adresses sont privées et confidentielles, la loi encadre bien cela. Par contre il a des choses que l'on peut faire et que l'on fait déjà : communiquer à nos plaisanciers l'adresse e-mail du CLUPP ou encore transmettre les éventuelles communications des représentants du CLUPP aux usagers.

Jourdren Alain : Je ne vais pas vous contredire, mais en tant que représentant des usagers, ça ne colle pas qu'on ne puisse pas les contacter. Je trouve qu'il y a un problème notamment sur la forme juridique du CLUPP.

Leon Bottarelli Alexis : On vous donne quand même les moyens, en envoyant l'information que le CLUPP existe, à eux de prendre contact avec vous si ils le souhaitent.

Quéré Jean-Jacques : C'est très délicat la transmission d'informations personnelles, même une association ne peut pas transmettre ces informations.

Guyader Gilles : Oui, c'est vrai, c'est confidentiel.

Pensec José : Oui, je comprends qu'on ne puisse pas donner les informations.

Leon Bottarelli Alexis : C'est une loi qui l'interdit, on ne pas y déroger.

Jourdren Alain : Le CLUPP est une liste d'adhérents qui doivent s'inscrire pour avoir les informations, je trouve que c'est un gros problème.

8- Droit de regard du CLUPP sur la gestion de la liste d'attente

Rappel:

- Chaque personne est libre de s'inscrire sur la liste d'attente en remplissant un formulaire papier dont une copie est gardée au bureau du portance
- la gestion de la liste d'attente se fait via notre logiciel Alizée
- les personnes s'inscrivent pour une catégorie de bateau et sont libres d'en changer une fois seulement tout en gardant leur ancienneté.
- L'inscription est gratuite mais l'utilisateur doit renouveler chaque année son intérêt sous peine d'être radié.

Leon Bottarelli Alexis : Je vais vous montrer sur notre logiciel comment se passe les inscriptions sur listes d'attente et donc qu'il n'y a pas de triche ou de privilège possible.

Un plaisancier s'inscrit avec une date précise d'inscription, un document papier est signé et conservé par le Port de Plaisance et le plaisancier. L'enregistrement dans le logiciel permet de ne plus toucher à cette date d'inscription. Ensuite, les plaisanciers doivent annuellement relancer cette demande sous peine d'être retiré de la liste d'attente.

En ce qui concerne le fait de reculer dans cette liste, c'est possible. Une clause de cette inscription sur liste d'attente permet au plaisancier de changer 1 fois de taille (et donc de catégorie) lors de cette attente, tout en conservant sa date d'inscription. Un plaisancier changeant de taille de bateau tout en conservant sa date d'inscription se retrouve donc dans une nouvelle catégorie de taille et peut alors dépasser certains plaisanciers dans cette nouvelle catégorie si son inscription est plus ancienne.

Picart Lionel : Le problème est surtout pour ceux qui sont à Port Rhu et qui attendent le ponton à Tréboul, ce sont eux les plus impatients.

Leon Bottarelli Alexis : Ce n'est pas le but de garder des places vides. Cette année il n'y aura pas d'attributions en fin d'année car le port est en travaux et les places disponibles fortement restreintes. Dès février/mars nous attribuerons les places annuelles à Tréboul.

Jourdren Alain: A votre avis pourquoi on vous demande ça? Ce n'est pas qu'on n'est pas confiance mais juste un besoin de transparence.

Leon Bottarelli Alexis : C'est déjà transparent.

Jourdren Alain : Je suis sûr que c'est clair mais j'arrête là. Moi j'ai confiance mais vous n'empêchez pas les rumeurs.

Boucheron Dominique : La transparence elle est là. Les propriétaires peuvent venir au Bureau dès qu'ils le souhaitent pour avoir les explications, ils ne sont pas obligés de passer par le CLUPP

pour avoir ces informations, le Bureau du Port reste un acteur privilégié pour les plaisanciers.

Bariou Thierry : Peut-on savoir si un plaisancier est inscrit sur plusieurs ports?

Leon Bottarelli Alexis : C'est vrai que ça serait intéressant, un projet est en cours d'étude pour mettre à jour toutes les demandes d'amarrages annuels sur les ports.

Picart Lionel : A t'on une idée du taux d'occupation à l'année et du taux d'occupation en mensuel?

Leon Bottarelli Alexis : Les places mensuelles que nous accordons se trouvent sur des places en attente d'attribution annuelle ou lors d'un départ d'un bateau (chantier, croisière ou suspension de contrat par exemple).

Picart Lionel : Je demandais en début de réunion la durée moyenne des gens en croisière.

Leon Bottarelli Alexis : Tant qu'à être sur le logiciel, on peut regarder ça tout de suite.

Picart Lionel : C'est intéressant ces informations pour connaître l'attrait de la ville, cela pourrait même, peut-être, intéresser l'Office de Tourisme de Douarnenez.

9- Questions diverses

Chancerelle Bruno : Au niveau du slipway où en est t'on?

Boucheron Dominique : Le Rosmeur va effectivement remplacer son slipway par un nouvel engin de levage, c'est le syndicat mixte qui gère. L'accueil des IMOCAS est un projet qui à ce jour est annulé. On privilégie le slipway au niveau du budget c'est très serré.

Chancerelle Bruno : A t'on une idée de l'investissement total?

Boucheron Dominique : C'est un budget de 15 millions d'euros donc pour l'instant stand-by sur les autres projets, mais je n'abandonne pas. Pour l'instant c'est difficile d'en parler.

Pensec José : Pourquoi n'y a t'il pas d'échelles sur tout les pontons?

Rioual Yannick : Ce n'est pas normal, normalement il y a des échelles sur chaque pontons.

Picart Lionel : Oui, ça avait été vérifié il y a quelques années.

Rioual Yannick : Vous pouvez nous retourner les informations et nous nous chargeront de vérifier.

Gattat Eric : Je voulais juste m'informer sur l'accès au point d'eau devant les chalets bleus à Tréboul, car il nous sert bien en pleine saison et il me semble qu'il a été condamné.

Leon Bottarelli Alexis : C'est un point d'eau pirate, et vu le risque pour les piétons il a bien été fermé.

Rioual Yannick : Par contre on pourrait imaginer y brancher un point d'eau plus stable et plus propre en faisant une demande aux plombiers de la Ville, si c'est possible pour eux.

Boucheron Dominique : On peut parler aussi des changements de personnel au Port de Plaisance, notamment où en est le remplacement d'Eric au Bureau.

Leon Bottarelli Alexis : Effectivement Eric est parti travailler au Service des Sport de la Mairie; il est remplacé par Isabelle Gaudron qui arrivera dès mi-décembre à plein temps. Le poste de Martin Guilcher va aussi être repris.

Je vous informe aussi de mon départ dès le 02/01/2023. J'ai été très content de travailler au Port de Plaisance à Douarnenez, je vous remercie tous pour l'accueil que vous m'avez fait et je garde un très bon souvenir de mon passage à Douarnenez.

Boucheron Dominique : Si il n'y a plus de questions, nous allons terminer ce Conseil Portuaire. Je vous remercie tous pour votre attention et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée.

Transmis à Dominique Boucheron pour signature

*Dominique Boucheron
Adjoint au Maire délégué au Port de Plaisance*